la lutte déployée pour les combattre » (fin d'une série d'articles sur le même sujet). — A. Norgaard: « L'anémie et son traitement .» — Ingrid Koch: « L'aide ménagère en Suède .» — Notes biographiques : L'œuvre d'Alfred Sonne, qui a occupé pendant de longues années le poste de directeur d'une section provinciale de la Croix-Rouge danoise. — Communiqué de la défense aérienne civile concernant l'emploi du signe de la Croix-Rouge dans le défense anti-aérienne. — Extrait illustré du numéro de janvier 1944 de la « Revue internationale de la Croix-Rouge » sur une mission orthopédique du Comité international en faveur des prisonniers britanniques en Allemagne. — Le présent fascicule se termine par des renseignements sur le travail local de la Croix-Rouge danoise.

Le numéro du mois de juillet 1944 contient quelques articles dont voici les sujets : Tage Kemp : « L'hérédité des qualités psychiques. » — A. Th. Jorgensen : « L'assistant social. » — Dr méd. Helge Lund : « L'Institut hygiénique de l'Université de Copenhague. » — Ingrid Koch : « L'aide-ménagère danoise. »

Ce fascicule se termine par les nouvelles des samaritaines de la Croix-Rouge danoise.

## *Etats-Unis*

### Présidence de la Croix-Rouge américaine

A la suite de la mort de l'Hon. Norman H. Davis [1], le Président Roosevelt a chargé, le 13 juillet, M. Basil O'Connor, d'assumer les hautes fonctions de « chairman » de la Croix-Rouge américaine.

Né à Taunton dans le Massachusetts en 1892, M. Basil O'Connor, qui exerce la profession d'avocat à New-York, est membre de diverses associations et sociétés, notamment celles-ci : N.Y. American Bar Association, N.Y. State Bar Association ; N.Y. County Lawyers' Association, Association Bar City New York, American Irish Historical Society, Sigma Phi Epsilon ; il est actuellement le président de la Fondation nationale pour la lutte contre la paralysie infantile.

---

[1] *Revue internationale*, juillet 1944, p. 582.

La Revue internationale tient à exprimer au nouveau président de la Croix-Rouge américaine les vœux qu'elle forme pour lui à l'heure où il est appelé à exercer une grande action dans le monde de la Croix-Rouge.

## *France*

### La Croix-Rouge française et l'enfance

Dans son numéro d'avril, le « Bulletin d'information de la Croix-Rouge française » publie une note dont voici des extraits :

La Croix-Rouge française, dont le but organique est de concourir à la lutte contre les calamités publiques, est appelée, par la force des événements, à consacrer une large part de ses activités à l'enfance, pour laquelle les durs temps présents sont redoutables et l'avenir alarmant.

Dans son action en faveur de l'enfance, elle ne prétend pas à un rôle exclusivement de solidarité sociale, comme le Secours national ou certaines autres œuvres privées ou organismes publics, mais elle désire remplir principalement, sinon essentiellement, un rôle de technique et d'action sanitaire, dans le cadre des décrets et directives générales récentes émanant du Secrétariat à la Santé au sujet de la protection des enfants.

A cet égard, les attributions de la Croix-Rouge française, par rapport au Secours national, sont nettement définies par l'accord intervenu en date du 1er juillet 1943 entre les deux œuvres.

En ce qui concerne les futures mamans, les jeunes mères et les enfants en bas âge, tant bien portants que déficients, il n'est jamais trop de bonnes volontés pour s'en occuper ; les Comités de la Croix-Rouge française poursuivent la tâche entreprise depuis longtemps déjà et rivalisent d'émulation avec le Secours national et avec les différentes œuvres pour créer, diriger, entretenir : consultations prénatales, petites maternités, maisons maternelles, consultations de nourrissons, gouttes de lait, cantines maternelles, goûters des mères, crèches, garderies, jardins d'enfants, etc.

Quant aux pouponnières, dont la vogue et l'utilité furent grandes à l'époque où les placements en nourrice étaient déplo-